



FOCUS N°65

Évolution de la dynamique du secteur de l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise entre 2018 et 2022

DIETER DEMEY

Le secteur de l'accueil de la petite enfance a fait l'objet d'une attention particulière ces derniers temps, non seulement à Bruxelles, mais aussi en Flandre et en Wallonie. Ce Focus étudie la dynamique de ce secteur sur la période de 2018 à 2022. Le nombre d'ouvertures et de fermetures de milieux d'accueil y est répertorié, ainsi que les implications concrètes en matière de capacité d'accueil. Les différences de dynamique en fonction du type de tarification, de la forme d'accueil et de la commune sont en outre examinées. Enfin, les explications possibles des récentes fermetures de structures sont discutées.

L'accueil de la petite enfance, un secteur en mouvement

Dans l'actualité, le secteur de l'accueil de la petite enfance a fait l'objet de beaucoup d'attention ces derniers mois et années. Différents aspects ont été abordés dans le débat public, tels que la nécessité d'augmenter la capacité, le manque d'investissement, la qualité (comme le nombre d'enfants par accompagnant), les fermetures (à la suite du COVID et du manque de personnel) et la réforme du secteur (uniquement d'application pour la Communauté française). Ces évolutions ont eu un impact significatif sur le secteur, mais la question est de savoir quel impact exact ces évolutions ont eu sur le nombre de structures et la capacité d'accueil.

Ce Focus présente la dynamique du secteur de l'accueil de la petite enfance en termes de nombre de structures et de capacité d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif est de mieux comprendre les différentes composantes de l'évolution du nombre de structures et la capacité d'accueil.

Les diminutions ou les augmentations du nombre de structures sont dues à l'ouverture, à la fermeture ou à la fusion de structures. Les changements de capacité sont également dus à l'ouverture ou à la fermeture de structures, ainsi qu'à l'extension ou à la diminution de la capacité existante.

L'analyse examinera les différentes **composantes** de la dynamique du nombre de structures et de la capacité, en particulier les ouvertures, les fermetures et les extensions (ou diminutions). La dynamique sera étudiée séparément dans les structures **liées au revenu** et **non liées au revenu**, dans l'**accueil familial** et l'**accueil de groupe**, et au **niveau communal**. L'évolution sur les cinq dernières années (2018-2022) sera étudiée, c'est-à-dire la période précédant et suivant la crise du COVID-19.

D'un point de vue politique, il est important de bien comprendre la dynamique du secteur, car le taux de rotation élevé dans le secteur de l'accueil de la petite enfance rend (encore) plus difficile la réalisation des objectifs politiques (→ Encadré 1).



1. Objectifs des Gouvernements concernant la disponibilité de structures d'accueil formelles de la petite enfance

Gouvernement bruxellois : taux de couverture → au moins la moyenne de la Région

La déclaration de politique du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune (2019-2024) précise que « la priorité sera donnée au soutien à des crèches et autres milieux d'accueil aux tarifs proportionnés aux revenus des parents, situés dans des quartiers au taux de couverture inférieur à la moyenne régionale » [Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Collège réuni de la Commission communautaire commune, 2019 : 55-56].

Gouvernement flamand : taux de couverture → au moins 50 %

Dans le décret du 20 avril 2012 portant organisation de l'accueil de la petite enfance, le Gouvernement flamand vise d'ici 2016 à « réaliser une offre pour au moins la moitié des enfants ayant moins de trois ans, et à partir de 2020 pour toutes les familles ayant un besoin d'accueil d'enfants » [Gouvernement flamand, 2018]. Une étude récente montre qu'il existe un besoin d'accueil formel pas du tout satisfait dans 8,6 % des ménages ayant des enfants entre 3 mois et 3 ans non scolarisés en Région flamande [Teppers, Schepers & Van Regenmortel, 2019 : 177]. Le Gouvernement flamand travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau décret sur l'accueil de la petite enfance, dans lequel l'objectif de prévoir une place d'accueil pour la moitié des enfants de moins de trois ans n'est plus inclus¹.

Gouvernement de la Communauté française : taux de couverture → au moins 33 %

La Communauté française vise au moins une place subventionnée pour trois enfants de moins de trois ans et a l'objectif de créer, dans le cadre du Plan Cigogne 2021-2026, plus de 5 200 places d'accueil de la petite enfance, dont 2 100 en Région de Bruxelles-Capitale [Gouvernement de la Communauté française, 2021: 40; ONE].

Commission européenne : taux de couverture → au moins 45 %

Les objectifs Barcelone pour 2030 recommandent qu'au moins 45 % des enfants de moins de 3 ans participent à des activités d'éducation et d'accueil de la petite enfance [Conseil de l'Union européenne, 2022] : 2]. Cet objectif remplace la norme Barcelone, qui avait fixé pour objectif d'atteindre le seuil d'une place dans un milieu d'accueil pour 33 % de tous les enfants de moins de trois ans [Commission européenne, 2002 : 12].

Sources de données

Les données sur la capacité des milieux d'accueil de la petite enfance proviennent de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et de Kind&Gezin. Ces organisations sont responsables de l'octroi des licences aux milieux d'accueil de la Région de Bruxelles-Capitale (→ Encadré 2).



2. Données sur l'accueil de la petite enfance

Les données relatives aux services d'accueil de la petite enfance proviennent de l'ONE (pour les organisations francophones) et de Kind&Gezin (pour les organisations néerlandophones). La capacité se réfère au nombre de places dans un milieu d'accueil. Une place peut être utilisée par plusieurs enfants (par exemple, si des enfants sont accueillis à mi-temps) ; la capacité d'accueil sera donc inférieure au nombre d'enfants accueillis dans un établissement. Les données se rapportent à la situation au 31 décembre de l'année concernée et sont regroupées et traitées par l'IBSA. Les données les plus récentes décrivent la situation au 31 décembre 2022.

La tarification des milieux d'accueil autorisés tant par Kind&Gezin que par l'ONE peut être **liées** ou **non au revenu** :

- les milieux d'accueil autorisés par Kind&Gezin à l'échelon 0 ou 1 du système de subsides sont libres de déterminer le prix que les familles doivent payer pour l'accueil. Dans les milieux d'accueil des échelons 2 et 3, le prix payé par les familles pour l'accueil est déterminé sur la base des revenus du ménage (Kind&Gezin, 2016, p. 49). En 2022, ce montant était de € 6,00 minimum et de € 33,31 maximum par jour (Kind&Gezin, 2024, p. 9).
- Dans les structures d'accueil de la petite enfance autorisées par l'ONE, le prix est basé sur le revenu familial dans les milieux d'accueil reconnus et subventionnés. En 2023, il s'agissait d'un minimum de € 2,98 et d'un maximum de € 42,14 par jour (ONE, 2023).

Par ailleurs, une distinction des milieux d'accueil peut également être faite en fonction de la **forme d'accueil**, notamment l'**accueil familial** ou l'**accueil de groupe**. En général, le nombre d'accompagnants et le nombre total d'enfants pouvant être accueillis en même temps sont plus faibles dans les structures d'accueil familial que dans les structures d'accueil de groupe².

Méthodologie

Kind&Gezin

Les données fournies par Kind&Gezin contiennent des informations sur la date de début et de fin de chaque milieu d'accueil depuis le 1^{er} avril 2014 (c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur du décret sur l'accueil de la petite enfance). Sur cette base, il est possible de calculer combien de milieux d'accueil ont été ouverts et combien ont été fermés chaque année. Des informations sont également disponibles sur les caractéristiques de ces structures, telles que la capacité d'accueil, le type de tarification, la forme d'accueil et la commune. Les changements dans la capacité d'accueil ont été identifiés en comparant les listes de milieux d'accueil de différentes années.

Deux remarques importantes sur les données de Kind&Gezin :

1. Les données sont mises à jour rétrospectivement, par exemple la date de début des structures. Comme ce Focus utilise les données les plus récentes, il peut y avoir une différence entre les chiffres des tableaux publiés sur le site web de l'IBSA et ceux présentés ici ;

2. Un milieu d'accueil a commencé et arrêté la même année (en 2022). Cette structure a été traitée comme « starter » dans l'analyse.

ONE

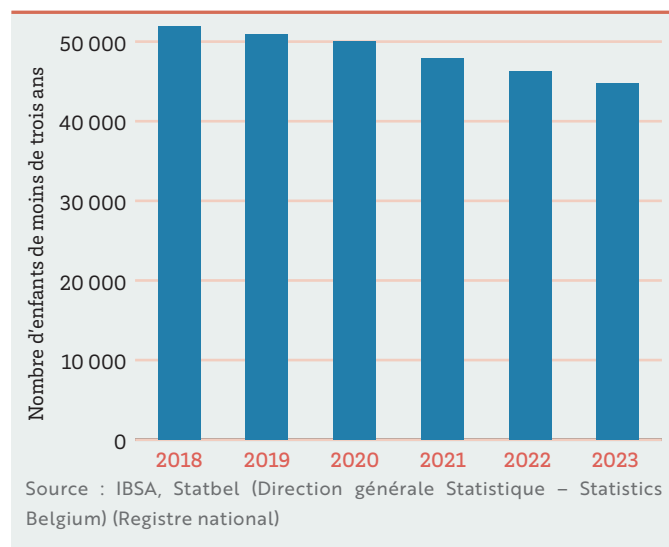
Dans les données fournies par l'ONE, contrairement aux données de Kind&Gezin, il n'y a pas d'information sur la date de début ou de fin des milieux d'accueil. Les données de l'année t sont donc comparées à celles de l'année t-1 afin d'identifier les nouveaux milieux d'accueil et ceux qui ont fermé. Sur cette base, le nombre de milieux d'accueil qui ont commencé et le nombre de ceux qui ont arrêté sont ensuite calculés. Comme pour Kind&Gezin, il existe également des informations sur les caractéristiques des milieux ouverts et fermés. Pour identifier les changements dans la capacité d'accueil, la même méthode a été utilisée que pour les données de Kind&Gezin.

Remarque importante sur les données de l'ONE : les milieux d'accueil qui commencent et arrêtent au cours de la même année ne peuvent pas être identifiés car ils ne feront pas partie des données, que ce soit au cours de l'année t ou de l'année t-1.

Contexte démographique : évolution du nombre d'enfants de moins de trois ans entre 2018 et 2023

Le graphique ① illustre l'évolution du nombre d'enfants de moins de trois ans en Région de Bruxelles-Capitale entre 2018 et 2023. On constate une diminution claire du nombre de 0-2 ans, de 51 883 en 2018 à 44 819 en 2023.

① NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN RBC, 2018-2023 (AU 1^{ER} JANVIER)



Composantes de la dynamique du secteur de l'accueil de la petite enfance

I : évolution globale du nombre de milieux d'accueil et de la capacité d'accueil entre 2018 et 2022

Entre 2018 et 2022, le nombre de milieux d'accueil a diminué, passant de 698 en 2018 à 656 en 2022 (-42) en Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de structures autorisées par Kind&Gezin est passé de 222 à 199 et de 478 à 459 pour l'ONE. Cependant, la capacité d'accueil a augmenté au cours de la même période, passant de 20 194 places en 2018 à 20 941 places en 2022 (+747). Alors que la capacité d'accueil des structures autorisées par Kind&Gezin a diminué, passant de 7 038 à 6 763, celle des structures autorisées par l'ONE a augmenté, passant de 13 228 à 14 250. Deze netto evolutie zegt ons echter weinig over de onderliggende dynamiek in de kinderopvangsector.

II : dynamique du secteur de l'accueil de la petite enfance selon l'organisme accréditeur, le type de tarification et la forme d'accueil

Kind&Gezin

Au cours de la période de 2018 à 2022, 58 milieux d'accueil autorisés par Kind&Gezin ont ouvert leurs portes et 87 les ont fermés (voir le ② et le tableau détaillé à l'annexe I). Ainsi, le nombre de fermetures est supérieur à celui des ouvertures. En moyenne, 11,6 structures ont été ouvertes et 17,5 structures ont été fermées chaque année. Au total, 1 927 places ont été créées dans les structures ayant ouvert, mais 2 208 places ont disparu dans celles ayant fermé. En conséquence, la capacité nette a diminué de 281 places au cours des cinq dernières années (sans tenir compte des changements de capacité dans des milieux d'accueil existantes).

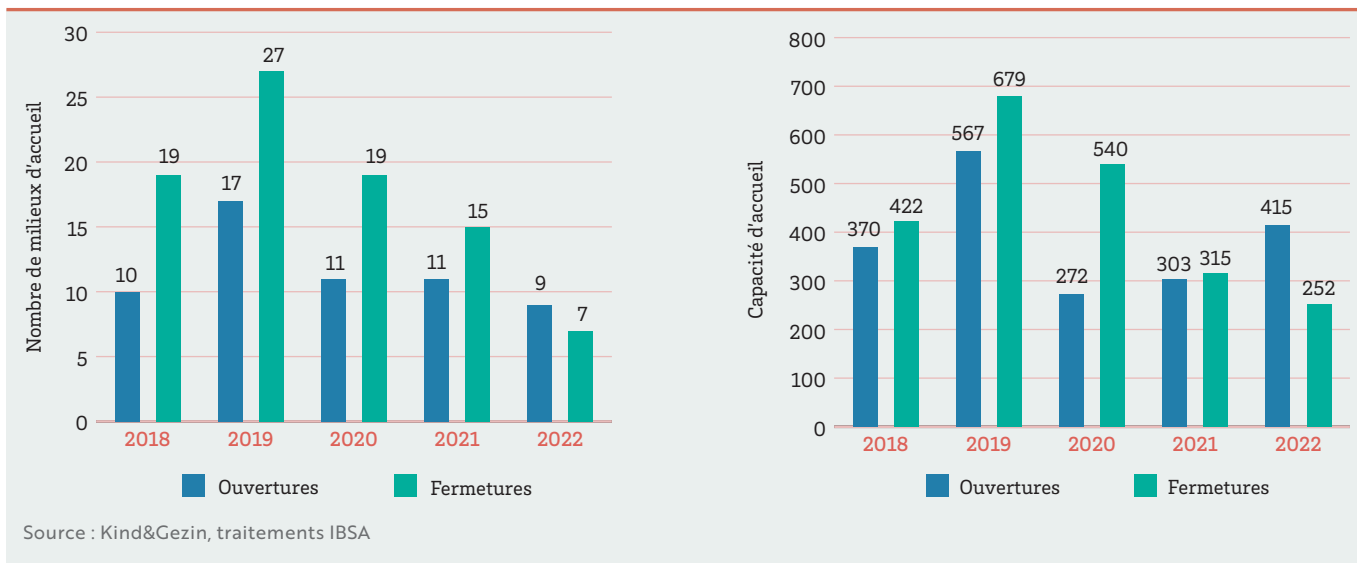
Sur cette même période, 47 milieux d'accueil **liés au revenu** ont été ouverts, contre 42 fermetures, tandis que seuls 11 milieux d'accueil **non liés au revenu** ont été créés, contre 45 fermetures. En conséquence, la capacité nette d'accueil dans les structures liées au revenu a augmenté de 511 places, tandis que celle des structures non liées au revenu a diminué de 792 places.

Tant dans l'**accueil familial** que dans l'**accueil de groupe**, il y a eu plus de fermetures que d'ouvertures, ce qui s'est traduit par une diminution nette de la capacité dans les deux formes d'accueil. Il s'agit d'environ 10 ouvertures contre 18 fermetures dans l'accueil familial, et de 49 ouvertures contre 69 fermetures dans l'accueil de groupe.

ONE

Au cours de la période 2018-2022, un total de 111 milieux d'accueil autorisés par l'ONE ont ouvert leurs portes et 157 les ont fermés (voir ③ et le tableau détaillé à l'annexe I). Ainsi, comme pour

② ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OUVERTURES, DE FERMETURES ET DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES AUTORISÉES PAR KIND&GEZIN, 2018-2022



Kind&Gezin, le nombre de fermetures est supérieur à celui des ouvertures. En moyenne, 22,2 structures ont été ouvertes chaque année et 31,4 structures ont été fermées. Au total, 2 361 places ont été créées dans les structures ayant ouvert, tandis que 2 298 places ont disparu dans celles ayant fermé. En conséquence, la capacité d'accueil nette a légèrement augmenté de 63 places au cours des cinq dernières années (sans tenir compte des changements de capacité dans des milieux d'accueil existantes).

60 structures **liées au revenu** et 51 **non liées au revenu** ont été ouvertes, contre 79 et 78 fermetures, respectivement. Malgré le nombre plus élevé de fermetures que d'ouvertures, 479 places nettes liées au revenu ont été ajoutées, tandis que 416 places non liées au revenu ont disparu.

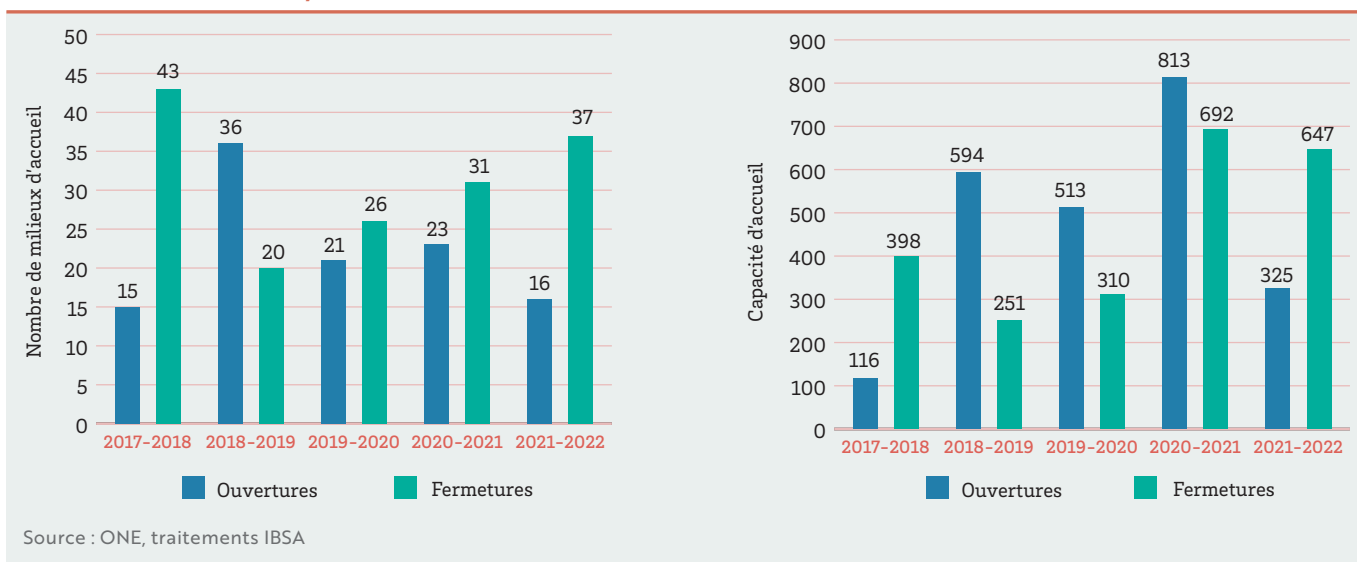
Le nombre de fermetures dans l'**accueil familial** et l'**accueil de groupe** est similaire et dépasse le nombre d'ouvertures. La capacité d'accueil a diminué dans l'accueil familial, mais a légèrement augmenté dans l'accueil de groupe.

III : dynamique du secteur de l'accueil de la petite enfance selon le niveau communal

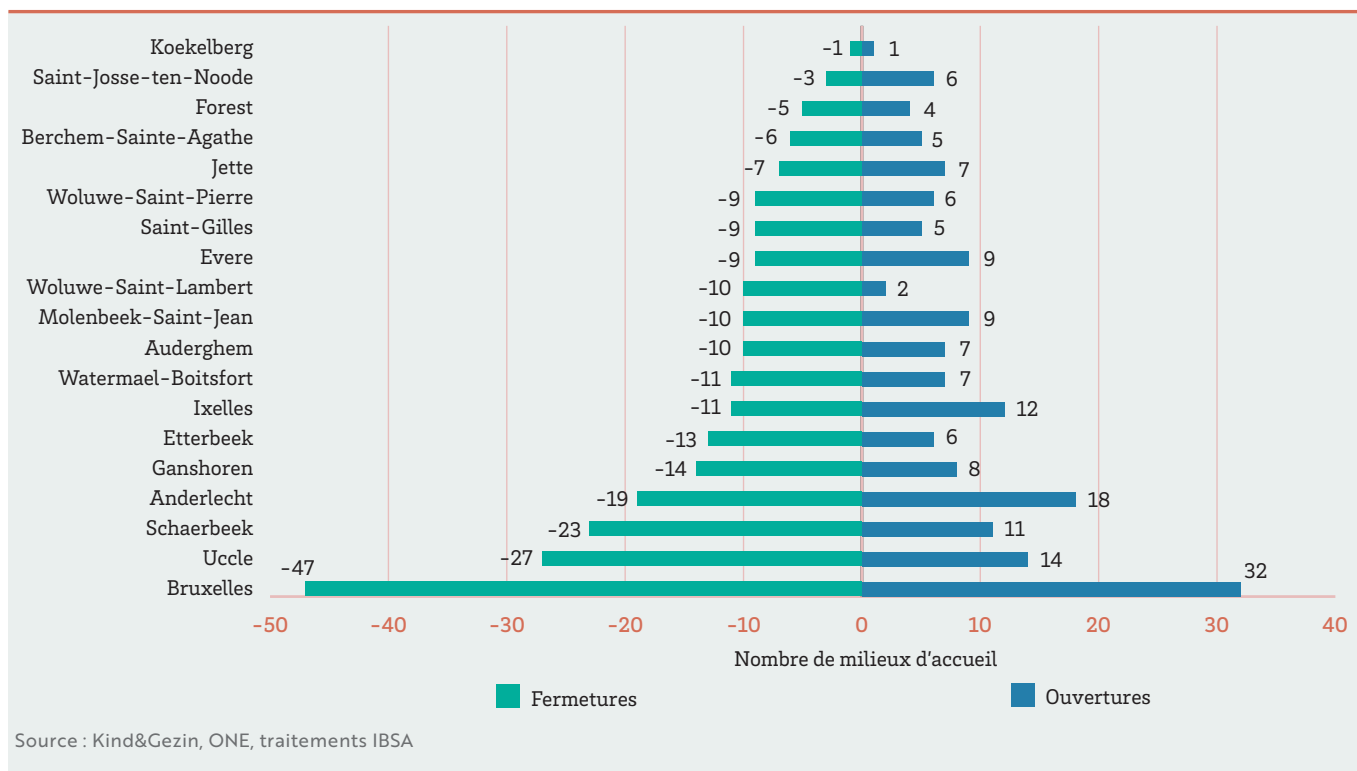
En chiffres absolus et pour les structures autorisées par l'ONE et Kind&Gezin, au cours de la période 2018-2022, le nombre d'**ouvertures** a été le plus élevé dans les communes de Bruxelles (32 nouvelles structures), Anderlecht (18 nouvelles structures) et Ixelles (12 nouvelles structures), et le plus faible dans les communes de Koekelberg (1 nouvelle structure), Woluwe-Saint-Lambert (2 nouvelles structures) et Forest (4 nouvelles structures) (④).

Le nombre de **fermetures** était le plus élevé dans les communes de Bruxelles (47 structures fermées), Uccle (27 structures fermées) et Schaerbeek (23 structures fermées), et le plus faible dans les communes de Koekelberg (1 structure fermée), Saint-Josse-ten-Noode (3 structures fermées) et Forest (5 structures fermées).

③ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OUVERTURES, DE FERMETURES ET DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES AUTORISÉES PAR L'ONE, 2018-2022



4 NOMBRE D'OUVERTURES ET DE FERMETURES PAR COMMUNE, 2018-2022



Il existe toutefois de grandes différences dans le nombre d'enfants de moins de trois ans entre les communes, de 628 à Watermael-Boitsfort à 6 976 à Bruxelles (au 1^{er} janvier 2023). Si l'on tient compte du nombre d'enfants de moins de 3 ans dans une commune³, relativement, le nombre d'ouvertures est le plus élevé dans les communes de Watermael-Boitsfort, Auderghem et Ganshoren, et le nombre de fermetures dans les communes de Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Uccle.

Les structures qui ouvrent et celles qui ferment diffèrent-elles en fonction de leur capacité d'accueil ?

Les milieux d'accueil qui ferment ont-ils une capacité d'accueil plutôt faible ou plutôt importante ? La capacité d'accueil médiane de toutes les structures autorisées par Kind&Gezin au cours de la période 2018 et 2022 (hors accueil familial) est de 25. Cela signifie que 50 % des structures ont une capacité d'accueil inférieure à 25 places, et 50 % des structures ont une capacité d'accueil supérieure à 25 places. La capacité d'accueil médiane des structures fermées est de 20 et celle des structures ouvertes est de 26. Cela indique que les milieux d'accueil ayant fermé au cours de la période 2018-2022 ont une capacité d'accueil inférieure à celle des milieux d'accueil ayant ouvert leurs portes.

En revanche, dans les structures autorisées par l'ONE, il n'y a pas de différence dans la capacité médiane des milieux d'accueil qui ont été ouverts ou fermés au cours de la période de 2018 à 2022. La capacité médiane d'accueil est égale à 21 pour les structures qui ouvrent et celles qui ferment.

IV : changements dans la capacité d'accueil dus à des extensions (et des diminutions)

Ce ne sont pas seulement les ouvertures et les fermetures de milieux d'accueil qui entraînent des changements dans le nombre de structures et la capacité d'accueil, mais aussi les augmentations de capacité dans les structures existantes et des diminutions.

Dans les structures agréées par Kind&Gezin, la capacité d'accueil a été augmentée dans 12 structures au cours de la période 2018-2022, tandis qu'elle a diminué dans 4 structures. Au total, 76 places ont été créées dans les structures existantes, mais 75 places ont également disparu. Ces places ont disparu en 2019-2020 et 2020-2021, ce qui pourrait être lié à la pandémie de COVID-19.

Dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE, la capacité a été augmentée dans 52 structures au cours de la même période, tandis que la capacité a diminué dans 11 structures. Au total, 411 places ont été créées dans les milieux d'accueil existants et la capacité a diminué de 97 places.

Toutefois, les données ne permettent pas de déterminer si une réduction de capacité est temporaire (par exemple, en raison d'un manque de personnel) ou permanente.

Explications possibles des fermetures

Les milieux d'accueil peuvent fermer pour diverses raisons. Les fermetures sont principalement dues à des raisons individuelles. Au cours de l'année 2023, les principaux motifs de fermeture des structures d'accueil autorisées par Kind&Gezin en Région flamande ont été les suivants [courriel de Kind&Gezin du 21 mars 2024] :

- › vieillesse/pension (15,54 %) ;
- › nouveau défi (13,55 %) ;
- › raisons de santé (13,06 %) ;
- › travail dans un autre lieu (11,07 %).

Pour les milieux d'accueil autorisés par l'ONE qui ont fermé au cours de l'année 2023, les motifs de fermeture sont les suivants [courriel de l'ONE du 6 mai 2024] :

- › raisons financières (5 structures) ;
- › transformation (3 structures) ;
- › cessation temporaire à cessation définitive (2 structures) ;
- › rupture du contrat par l'accueillante (1 structure) ;
- › retrait définitif (1 structure) ;

- › fin de carrière (1 structure) ;
- › autre (3 structures) ;
- › motif inconnu (3 structures).

En outre, l'autorisation d'une structure peut être **abrogée** si l'accueil ne remplit pas les conditions, par exemple si des infractions identifiées ne sont pas résolues à court terme ou au cours de la période de suspension⁴. Kind&Gezin tient des chiffres à ce sujet depuis 2022. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, 1 site a été fermé pendant au moins 1 jour en 2022 en raison d'une suspension ou d'une abrogation d'autorisation, ce qui a entraîné la perte (temporaire) de 25 places⁵. Les structures autorisées par l'ONE peuvent également être fermées pour la même raison [bx], 2019].

Les autres raisons possibles de la fermeture de milieux d'accueil sont les **déménagements** [Bruzz, 2019], les faillites [Bruzz, 2022c]

et les réformes du secteur. Par exemple, on craint que la **réforme** du secteur de l'accueil en Communauté française n'entraîne des fermetures [Le Soir, 2021].

Les crèches autorisées par Kind&Gezin à Bruxelles doivent être organisées en néerlandais. Si la structure ne respecte pas la **légalisation linguistique**, elle peut être fermée. En conséquence, cinq crèches ont fermé depuis 2017 et un certain nombre de structures se sont tournées vers la Communauté française [Bruzz, 2022b].

Bien que les milieux d'accueil fassent état d'une pénurie criante de personnel qualifié [Devlieghere *et al.*, 2021 : 62], le **manque de personnel** n'est pas cité comme motif de fermeture définitive d'une structure. Le manque de personnel peut toutefois entraîner une réduction (temporaire) de la capacité d'accueil [Bruzz, 2022a] ou des fermetures temporaires [La Libre Belgique, 2020; Bruzz, 2021].



Résumé et conclusions

Le secteur bruxellois de l'accueil de la petite enfance est en mouvement : des structures s'ouvrent, d'autres déménagent ou ferment, certaines augmentent leur capacité d'accueil. Lors de la formulation d'objectifs politiques, il est important de tenir compte de ces changements. En effet, si le taux de rotation est élevé, il faudra créer davantage de places pour compenser la perte de places. Cette étude a montré qu'au cours de la période allant de 2018 à 2022, le nombre de fermetures de structures a été chaque année supérieur à celui des ouvertures. Pour les structures d'accueil autorisées par Kind&Gezin, cela s'est traduit par une diminution nette de la capacité d'accueil, tandis que la capacité d'accueil dans les structures d'accueil autorisées par l'ONE a légèrement augmenté. Des places ont principalement disparu dans les structures non liées au revenu, tandis que la capacité d'accueil dans les structures liées au revenu a augmenté. Les fermetures sont principalement dues à des raisons individuelles, mais les raisons financières, les fins d'autorisation, les déménagements et les réformes du secteur peuvent également avoir joué un rôle. Les modifications de la capacité d'accueil dues aux extensions et aux diminutions ont un impact plutôt limité sur l'évolution de la capacité d'accueil.

Une réserve importante est à formuler dans le cadre de cette étude : les informations sur les milieux d'accueil sont relativement limitées, ce qui signifie que certains facteurs susceptibles de fournir une explication ne peuvent pas être examinés. Le manque d'informations sur la situation financière ou la durée de vie des structures ne nous permet pas d'examiner si ces facteurs jouent un rôle dans les fermetures. Il est donc souhaitable de poursuivre les recherches sur les facteurs de risque de fermeture des milieux d'accueil et sur les facteurs qui retardent l'ouverture de nouveaux milieux d'accueil.

Annexe 1

NOMBRE D'OUVERTURES ET DE FERMETURES DE MILIEUX D'ACCUEIL AUTORISÉS PAR KIND&GEZIN ET CAPACITÉ, PAR TARIFICATION ET FORME D'ACCUEIL, 2018-2022

	2018		2019		2020		2021		2022		Totaal	
	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*
Ouvertures	10	370	17	567	11	272	11	303	9	415	58	1 927
Tarification												
Liée au revenu	9	352	15	535	7	219	8	221	8	373	47	1700
Non liée	1	18	2	32	4	53	3	82	1	42	11	227
Forme d'accueil												
Familial	0	0	2	12	4	25	2	12	2	12	10	61
de groupe	10	370	15	555	7	247	10	291	7	403	49	1866
Fermetures	19	422	27	679	19	540	15	315	7	252	87	2 208
Tarification												
Liée au revenu	3	130	16	486	11	204	8	198	4	171	42	1189
Non liée	16	292	11	193	8	336	7	117	3	81	45	1019
Forme d'accueil												
Familial	0	0	3	20	9	51	4	23	2	11	18	105
de groupe	19	422	24	659	10	489	11	292	5	241	69	2103

* Cap. = Capacité

NOMBRE D'OUVERTURES ET DE FERMETURES DE MILIEUX D'ACCUEIL AUTORISÉS PAR L'ONE ET CAPACITÉ, PAR TARIFICATION ET FORME D'ACCUEIL, 2018-2022

	2018		2019		2020		2021		2022		Totaal	
	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*	Nbre	Cap.*
Ouvertures	15	116	36	594	21	513	23	813	16	325	111	2 361
Tarification												
Liée au revenu	10	96	11	192	9	274	17	493	13	272	60	1327
Non liée	5	20	25	402	12	239	6	320	3	53	51	1034
Forme d'accueil												
Familial	13	52	15	60	5	20	7	28	6	24	46	184
de groupe	2	64	21	534	16	493	16	785	10	301	65	2177
Fermetures	43	398	20	251	26	310	31	692	37	647	157	2 298
Tarification												
Liée au revenu	20	128	12	100	13	121	18	421	16	78	79	848
Non liée	23	270	8	151	13	189	13	271	21	569	78	1450
Forme d'accueil												
Familial	26	103	12	48	11	44	11	44	20	80	80	319
de groupe	17	295	8	203	15	266	21	648	17	567	78	1979

* Cap. = Capacité

Bibliographie

- BXI, 2019. Ixelles. *La commune ferme la crèche "Les Chachoux"* (Consulté le 19-06-2024).
- BRUZZ, 2019. *Drie crèches sluiten: Elsene en Sint-Gillis verliezen 52 plaatsen* (Consulté le 19-06-2024).
- BRUZZ, 2021. *Kinderdagverblijven sluiten door personeelsproblemen* (Consulté le 19-06-2024).
- BRUZZ, 2022a. *Een op de drie crèches niet in orde met taalwetgeving* (Consulté le 19-06-2024).
- BRUZZ, 2022b. *Personeelstekort in de kinderopvang: "Van 51 plaatsen voor kinderen naar 18 plaatsen"* (Consulté le 19-06-2024).
- BRUZZ, 2022c. *NeoKids-crèches in Brussel failliet: geen opvang meer voor 400 kinderen* (Consulté le 19-06-2024).
- CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *Recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 concernant l'éducation et l'accueil de la petite enfance : les objectifs de Barcelone pour 2030 2022/C 484/01* (Consulté le 19-06-2024).
- DEVLIEGHERE, J., DIERCKX, M., VAN LOMBERGEN, L. & VANDENBROECK, M., 2021. *Cartografie van de Nederlandstalige Gezinsvoorzieningen in Brussel*. Brussel – Gent: VGC – UGent.
- EUROPESE COMMISSIE, 2002. *Presidency Conclusions, Barcelona European Council 15-16 March 2002* (Consulté le 19-06-2024).
- GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, 2021. *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025* (Consulté le 19-06-2024).
- GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET COLLÈGE RÉUNI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, 2019. *Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune. Législature 2019-2024* (Consulté le 19-06-2024).
- KIND&GEZIN, 2016. *Jaarverslag 2015*. Bruxelles: Kind&Gezin.
- KIND&GEZIN, 2024. *Brochure inkomenstarcief voor ouders* (Consulté le 19-06-2024).
- LA LIBRE BELGIQUE, 2020. *Saint-Josse ferme ses crèches paralysées par le manque de personnel* (Consulté le 19-06-2024).
- LE SOIR, 2021. *Quelque 590 places d'accueil de la petite enfance perdues* (Consulté le 19-06-2024).
- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE. *Plan Cigogne +5200 : appel à projets pour de nouvelles places subventionnées en crèche* (Consulté le 19-06-2024).
- OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, 2023. *Barème de la participation financière parentale ou de tiers dans les frais de séjour des enfants accueillis dans tout milieu d'accueil agréé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Année civile 2023* (Consulté le 19-06-2024).
- TEPPERS, E., SCHEPERS, W., & VAN REGENMORTEL, V., 2019. *Het gebruik van en de behoefte aan kinderopvang voor baby's en peuters jonger dan 3 jaar in het Vlaamse Gewest*. Leuven, Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.

Notes

1. Pour plus d'informations sur le futur plan pour l'accueil de la petite enfance, voir <https://www.opgroeien.be/kennis/themas/kinderopvang-en-opgroeien/een-toekomstplan-voor-de-kinderopvang#toc-relevante-documenten>.
2. Pour plus d'informations à ce sujet, voir https://ibsa.brussels/sites/default/files/documents/meth_5-1_fr_2402_0.pdf.
3. À cette fin, le nombre d'ouvertures et de fermetures est normalisé en fonction du nombre moyen d'enfants de moins de trois ans dans une commune au cours de la période 2019-2023.
4. <https://www.opgroeien.be/kennis/themas/kinderopvang-en-opgroeien/de-stappen-binnen-handhaving>.
5. <https://www.opgroeien.be/kennis/cijfers-en-onderzoek/kinderopvang-babys-en-peuters/cijfers-op-maat#toc-opheffingen-en-schorsingen>.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Xavier Dehaibe, Thibaut De Greef, Astrid Romain, Morgane Van Laethem

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2024 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.